



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

## **2010.62**

### **OBJET : ZAC DE L'ENFANT - DOSSIER DE REALISATION - PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Danièle BRUNET à Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Robert FOUQUET à M. Jules SUSINI, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER

#### **Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine  
Coordination Aménagement Urbain

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 01/02/10

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Alexandre GALLESE

**Politique Publique** : Aménagement et Gestion de l'Espace Urbain

**OBJET** : ZAC DE L'ENFANT - DOSSIER DE REALISATION - PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix par délibération n° 2009.A221 du 11 décembre 2009 a décidé la création de la ZAC de l'Enfant.

Cette opération couvre une surface de 36 ha environ et s'inscrit dans la perspective de finition du Pôle d'Activités d'Aix Les Milles en limite Sud Est entre la zone Eiffel, le Château de l'Enfant et la prison.

Elle est destinée à répondre aux nombreuses demandes de recherches foncières formulées par les entreprises qui cherchent à s'implanter ou étendre leurs activités.

Cette ZAC prévoit un programme global indicatif de constructions de 126 300 m<sup>2</sup> regroupant activités industrielles, artisanales, bureaux et hébergement hôtelier.

Je vous rappelle que le document d'urbanisme applicable à cette opération a été approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 9 décembre 2009 dans le cadre de l'achèvement de la procédure de révision simplifiée du POS du Secteur de l'Enfant/Trois Pigeons.

La CPA, conformément aux dispositions de l'article R 311-7 du Code de l'Urbanisme, doit approuver le dossier de réalisation de cette ZAC.

Ce dossier comprend le Programme des Equipements Publics qui définit les modalités de réalisation et de gestion des différents ouvrages d'infrastructures (voiries, réseaux, éclairage public, espaces verts,...).

Il convient de noter que l'aménageur de la ZAC assurera le financement et la réalisation des travaux de construction des ouvrages qui seront remis aux différents propriétaires et gestionnaires.

A ce titre un ensemble d'ouvrage nécessaire à la viabilisation de l'opération, sera remis à la Ville d'Aix-en-Provence :

- qui en assurera la gestion directe, cela concerne :
  - réseau d'eau potable (AEP),
  - réseau d'eaux usées,
  - réseau d'eaux pluviales (canalisations, rétention publique,..)
  - réseau Télécom,
  - éclairage public.
  
- qui en confiera la gestion aux concessionnaires concernés, cela concerne :
  - réseau électricité
  - réseau gaz

Il est nécessaire au regard des dispositions de l'article R311-7 a) du Code de l'Urbanisme que la Ville donne son accord sur la prise en charge des réseaux précités.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**1°) ACCEPTER** la prise en charge, par la Ville d'Aix-en-Provence, des différents réseaux présentés dans l'exposé qui précède qui seront réalisés et financés par l'aménageur de la ZAC de L'Enfant.

**2°) AUTORISER** Mme Le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tout document afférent à ce dossier.

**2010.62 - ZAC DE L'ENFANT - DOSSIER DE REALISATION - PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 11</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 38</b>
<b>Pour</b>	<b>: 38</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010**

**(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**